

Note relative au schéma directeur du handicap 2025-2029

Le schéma directeur pluriannuel du handicap est un plan d'action transversal dédié à l'ensemble de la communauté universitaire. La politique du handicap représente un axe majeur de la politique sociale de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) qui vise à favoriser l'égalité, la qualité de vie et le bien-être des usagers et du personnel. Avec cet objectif, l'URCA développe une politique ambitieuse en matière d'égalité des chances, afin que chacun et chacune puisse accéder aux mêmes opportunités, quels que soient les différences et les défis auxquels ils ou elles sont confrontés.

L'inclusion des personnes en situation de handicap en fait partie. Ce n'est pas seulement une disposition légale (loi du 11 février 2005, cf. Annexe 1), c'est pour l'URCA un impératif éthique et moral. L'URCA a pour objectif de renforcer son action pour une université inclusive en s'adaptant à l'évolution croissante du nombre de personnes ayant besoin d'aménagement et aux caractéristiques des multiples expressions du handicap.

Ce schéma directeur du handicap (SDH) est un document stratégique pour la politique du handicap de l'URCA, dans la lignée du premier schéma directeur adopté au conseil d'administration en 2018. Piloté par la vice-présidente déléguée à l'égalité et le référent handicap de l'URCA, il résulte de la réalisation d'un bilan dans une démarche collaborative avec tous les services concernés : la mission handicap, la direction des ressources humaines et l'ensemble des directions, services et acteurs de l'URCA au service du handicap, ceci afin d'adopter une vision transversale et coordonnée.

Ce SDH est constitué de quatre parties fixant **4 grands objectifs** :

- (i) l'accueil et l'accompagnement** des étudiantes et étudiants en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques ;
- (ii) le recrutement et l'accompagnement des personnels** en situation de handicap ;
- (iii) l'accessibilité aux différents campus et services** ;
- (iv) la sensibilisation de la communauté universitaire** aux questions relatives au handicap.

Ces objectifs sont déclinés en actions, présentées sous forme synthétique. Un comité de suivi de ces actions, composé de la vice-présidente déléguée à l'égalité femme-homme et à la lutte contre les discriminations, du référent handicap, et des représentants de la mission handicap et des directions et services de l'URCA cités dans ce schéma, se réunira de façon annuelle pour suivre leur réalisation, voire les ajuster en fonction des contraintes.

Ce plan a reçu un avis favorable du comité social d'administration le 26 novembre 2024.